

## DEMANDE DE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT SUITE A UN ECHEC A L'EXAMEN Séries générales ou technologiques

1 - IDENTIFICATION	
NOM et prénom de l'élève :	date de naissance :
NOM, prénom du / ou des <u>responsables légaux</u> de l'élève :	
Adresse : * en cas de divorce indiquer l'adresse du parent chez lequel l'enfant a sa résidence habituelle (en conformité avec le jugement de divorce)	
Téléphone :	
2 - LYCEE FREQUENTE EN 2020-2021	3 - LYCEE DE SECTEUR EN 2021-2022
NOM :	NOM :
Adresse:	Adresse :
4 - LYCEE DEMANDE EN 2021-2022 (complétez et cochez)0	
NOM de l'établissement :	
Adresse:	
Terminale (indiquer la série et la spécialité) :	
LV1 :LV2 :	LV3:
Cette demande vous engage à accepter l'affectation correspondant à votre vœu. Si celle-ci n'est pas accordée , je demande le maintien dans l'établissement fréquenté en 2020-2021 : OUI D NON D	
5 - MOTIF DE LA DEMANDE (cocher la ou les cases, joindre les pièces justificatives demandées) :	
☐ Élève souffrant d'un handicap (joindre copie de l'attestation de la CDA (commission des droits et de l'autonomie) et sous pli cacheté le certificat médical établi par le médecin scolaire ☐ Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (joindre un certificat du médecin scolaire sous pli cacheté) ☐ Élève boursier (joindre la notification d'attribution de bourse au titre de l'année 2020-2021) ☐ Élève dont un frère ou une sœur sera encore scolarisé(e) dans l'établissement demandé à la prochaine rentrée scolaire (joindre un certificat de scolarité) ☐ Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité : (joindre un justificatif de domicile et un plan en indiquant d'une croix le domicile, le lycée de secteur et le lycée demandé) ☐ Élève devant suivre un parcours scolaire particulier (joindre un courrier explicatif) ☐ Autres motifs : (joindre éventuellement un courrier explicatif et un ou des justificatifs)	
TOUT DOSSIER NE COMPORTANT PAS LES PIECES JUSIFICATIVES DEMANDÉES SERA ETUDIÉ AU MOTIF « AUTRES »	

## **VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE:**

- Le dossier doit être déposé au lycée fréquenté en 2020-2021
- Le lycée transmettra la demande à la DSDEN pour le jeudi 8 juillet 2021 avant 12 heures

Attention : toute demande adressée directement par la famille à la DSDEN ne pourra être prise en compte. La DSDEN ne communiquera pas les résultats par téléphone. La décision sera communiquée aux établissements d'origine et d'accueil le 13 juillet 2021